

J'aimerais surélever ma maison d'un étage: est-ce possible?

Nicole Schick, secrétaire générale SIA Vaud

Avant de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment, il faut d'abord vérifier la compatibilité d'un tel projet avec les réglementations en vigueur. Ces réglementations étant souvent difficiles à comprendre, adressez-vous à un architecte, qui vérifiera la faisabilité légale du projet. Au-delà de ça, surélever votre maison pose des questions liées à la statique. La structure porteuse (murs, dalles, poteaux, poutres, etc.) résistera-t-elle à une charge supplémentaire? Faut-il

envisager de réaliser une structure autonome pour supporter les charges inhérentes à ce nouvel étage? Est-il nécessaire de stabiliser le terrain? Les moyens à mettre en œuvre sont-ils compatibles avec votre budget? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire d'étudier spécifiquement votre maison. Un(e) ingénieur(e) civil(e) se chargera d'effectuer les vérifications statiques nécessaires. L'étape suivante consiste à faire le projet de surélévation: confiez cette tâche à vos mandataires SIA afin qu'ils étudient le projet le plus adapté

à vos besoins. Quel impact cette surélévation aura-t-elle sur l'organisation de votre maison? Par où et comment y accéderez-vous? A quel usage destinez-vous cet étage supplémentaire? Votre architecte et votre ingénieur assumeront en outre les tâches de réalisation d'un dossier pour obtenir le permis de construire, de sélection des entreprises, de planification des travaux et de suivi de chantier.
www.sia.ch

Extrait du *Guide de la Construction* publié en 2006 par la SIA Vaud.